

si des Traités tendans à déchirer les doubles
liens sur lesquels est fondé tout le système
de l'Empire, doivent être regardés comme
compris dans la *regle générale*, ou comme
desaprouvés par l'*exception*. Mais tous ces
procédés ne seront pas capables d'ébranler la
constance de Sa Majesté la Reine de Hongrie
& de Bohême.

Ferme dans les revers, modérée dans les
succès, fidèle à ses Alliés, attentive aux avan-
tages de la Patrie, pacifique & toujours dis-
posée à se réconciler avec ses ennemis, elle
continuera d'aller le droit chemin, comme
elle a fait jusqu'ici. Elle a une aversion natu-
relle pour tout ce qui ressemble à la violence
& à l'injustice. Elle ne prétend rien de ses
Co-Etats que ce qu'Elle s'offre à leur accor-
der au double, dans les mêmes circonstances.
Ce qu'Elle attend des autres, Elle s'en fait la
première une loi à elle-même, défiant ses
ennemis d'apporter jamais aucune preuve du
contraire. Mais comme Sa Majesté épuise par-
là tout ce qu'on peut jamais en souhaiter,
Elle ne renoncera non plus jamais à ce qu'Elle
se doit à Elle-même, à sa Couronne, à sa
Maison, au Chef de l'Empire & à la Patrie;
par conséquent Elle se laissera aussi peu dé-
choir de l'*Union perpétuelle*, qui subsiste entre
sa Maison & quelques Cercles de l'Empire,
que des droits qui lui reviennent des liens
communs de tous ses membres. Ainsi S. M.
voulant s'assurer, voulant maintenir & con-
server en son entier ce double droit, de même
que tout ce qui en résulte, contre toutes les
entreprises contraires, Elle a chargé le Mini-
stre soussigné de notifier cette déclaration &